

46

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : Mme BOUTON

49352

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Budget participatif 2023 - Solidarité

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 août 2022 approuvant le règlement de la première édition du budget participatif breillien ;

Expose :

Le budget participatif breillien est un dispositif permettant aux Breillien.nes de voter pour l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département, sur la base d'idées citoyennes ou associatives, et de participer ainsi à la transformation de leur territoire.

Le Conseil départemental a alloué à ce premier budget participatif un budget d'investissement de 2 millions d'euros.

La phase de dépôt des idées s'est déroulée du 1^{er} décembre 2022 au 15 février 2023. Sur les 305 idées déposées, 131 ont été soumises au vote citoyen entre le 1^{er} et le 30 juin 2023.

Parmi elles, 60 sont retenues conformément aux modalités de désignation des projets lauréats définies dans le règlement du budget participatif à l'article 7.

Parmi les lauréats, 3 projets sont présentés ci-après :

- Projet intitulé « Faciliter les déplacements de nos aînés », porté par le Centre communal d'action sociale de Saint-Aubin-du-Cormier. Il prévoit l'acquisition d'un vélo Triporteur électrique pour 15.000 euros ;

- Projet intitulé « Le minibus des possibles » porté par l'association « Familles actives au Centre social », située sur Fougères. Ce projet prévoit l'acquisition de 2 véhicules d'occasion. Ils permettront de proposer aux habitants des actions « hors les murs » et ainsi de continuer de répondre aux besoins et aux attentes des habitants. Cette acquisition de 2 minibus s'élève à 50.000 euros ;

- Projet intitulé « Ca roule au Cercle Jules Ferry Handisport », porté par l'association « Cercle Jules Ferry Handisport » à Saint-Malo. Ce projet prévoit l'acquisition de matériels pour développer l'activité cyclisme handisport loisirs : Tricycle pliant et Handbike pour fauteuil. Le montant de ces 2 matériels s'élève à 10.000 euros.

Le versement d'un acompte de 80 % est prévu à la signature de la convention pour chaque projet.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 75 000 euros pour les 3 projets suivants retenus dans le cadre de la première édition du budget participatif breillien :

. 15 000 euros pour le projet intitulé « Faciliter les déplacements de nos aînés », porté par le Centre communal d'action sociale de Saint-Aubin-du-Cormier ;

. 50 000 euros pour le projet intitulé « Le minibus des possibles » porté par l'association « Familles actives au Centre social », située sur Fougères ;

. 10 000 euros pour le projet intitulé « Ca roule au Cercle Jules Ferry Handisport », porté par l'association « Cercle Jules Ferry Handisport » à Saint-Malo ;

- d'approuver les termes des conventions correspondantes à conclure entre le Département d'Ille et-Vilaine et chaque association, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242276

Pour extrait conforme